



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 21 Janvier 2021 à 19h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GIRARDET Valentin – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – KOLUDA-OUDOT Estelle – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – MINARY Bernard – NICOLET Pascal – SALOMON Julie – VIENNET Elisabeth

Étaient excusés : JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène.

Monsieur Valentin GIRARDET a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. BOIS & FORETS : ETAT D'ASSIETTE ET PROGRAMME DE TRAVAUX 2021

a. Etat d'assiette 2021 :

Après la présentation du bilan des ventes de l'année 2020, Monsieur Hugo PIERRE – responsable ONF de l'unité territoriale Pontarlier / Morteau – et Monsieur Jean-Franck CARMILLET – garde ONF chargé de la commune de Gilley – présentent l'état d'assiette prévue pour 2021 pour notre commune.

Sur un volume possible de 4 300 m³, il est proposé de fixer un état d'assiette à 2 600 m³ (soit 60% des possibilités) au regard de la crise provoquée par les scolytes.

Le Maire souligne les efforts déjà consentis par la commune et les difficultés financières engendrées par ces baisses conséquentes des recettes liées aux ventes de bois.

Accord du Conseil Municipal sur cet état d'assiette.

b. Programme de travaux sylvicoles 2021 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2021 ainsi que les modalités d'intervention de l'O.N.F. Il est notamment prévu cette année, la réfection du parcours sportif.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme 2021 et décide d'inscrire la somme correspondante au budget soit 16 050 € HT. Il se réserve toutefois le

droit de ne pas effectuer certains travaux en fonction des ventes de bois réalisées cette année.

2. PERMIS DE CONSTRUIRE

Aucun permis de construire déposé depuis la dernière séance.

3. DECLARATIONS PREALABLES – DEMANDES DE TRAVAUX

- **MILLESSE Didier** : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa maison d'habitation sise « 4 rue des Pâquerettes »

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

- **GUIGON Dominique** : ravalement des façades de sa maison d'habitation sise « 29 rue des Charbonnerets »

Accord de la Commission Urbanisme.

4. MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU P.L.U.

Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 22 Octobre 2015 et a fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 14 septembre 2017.

Il expose qu'il convient d'opérer quelques ajustements du zonage, des Orientations d'Aménagement et du règlement.

Les évolutions doivent permettre la réalisation de la station d'épuration de la fromagerie et son extension. Elles visent également à intégrer les aménagements réalisés depuis l'approbation du PLU, à prendre en compte le retour d'expérience sur l'application du PLU, et à améliorer la prise en compte des risques naturels et des zones humides.

La procédure engagée doit permettre :

- la création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée) au sein de la zone agricole du PLU pour la réalisation de la station d'épuration de la fromagerie,
- la prise en compte des aménagements réalisés depuis l'approbation du PLU, avec le reclassement des zones 1AU aménagées en zone UB, la suppression des OAP et des emplacements réservés devenus obsolètes.
- l'agrandissement de l'emplacement réservé n°5 afin de permettre un accès depuis la voie publique,
- l'ajout d'un emplacement réservé pour créer un cheminement piéton vers le parcours sportif,
- l'adaptation des prescriptions réglementaires afin de permettre l'extension de la fromagerie et de supprimer la règle sur la pente des toitures des extensions,
- le recalage sur le plan de zonage des zones d'affaissement/effondrement des sols issues de l'Atlas des risques mouvement de terrain de la DDT du Doubs, et l'ajout de quelques dolines non reportées sur le plan de zonage du PLU approuvé.
- l'amélioration de la protection des zones humides, avec l'ajout sur le plan de zonage de nouvelles zones identifiées en zone agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le lancement d'une procédure de Modification de Droit Commun du Plan Local d'Urbanisme pour les projets définis ci-dessus, et confie cette prestation au cabinet PRELUDE - 21 rue Suard - 25000 BESANCON - sur la base d'une convention de prestations s'élevant à 4 250 € HT (tranche ferme) + 1 500 € HT (tranche conditionnelle)

5. TARIFS ET REDEVANCES 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe les redevances & tarifs communaux afférents à l'exercice 2021 comme suit :

1. TARIF APPLICABLE AU 1^{ER} OCTOBRE 2021 :

■ BIBLIOTHEQUE

		Gilley / Extérieur
Cotisation annuelle (par famille)	Due au 01.10.21	10.00 €

2. TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2021 :

■ EAU

La compétence Assainissement étant exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la CC MONTBENOIT, le Conseil Municipal n'a plus à se prononcer sur la redevance assainissement ni sur la redevance modernisation des réseaux.

Eau	le m ³	1.45 €
Redevance pollution <i>(fixé par l'Agence de l'Eau -courrier du 22.10.20)</i>	le m ³	0.28 €
Location compteur <i>(les compteurs qui équipent les branchements pâtures ne sont pas assujettis à cette taxe)</i>	unité	20.00 €
Remplacement compteur défectueux	unité	130.00 €
Eau réservoir « les Vies de Venues »	le m ³	0.725 €

■ SALLE POLYVALENTE

		Gilley	Extérieur
Petite salle	1 jour	230.00 €	290.00 €
	2 jours	330.00 €	430.00 €
Petite salle et cuisines	1 jour	280.00 €	360.00 €
	2 jours	380.00 €	500.00 €

Animation sportive petite salle (yoga)	1 séance	7.00 €	
Café obsèques petite salle	1 jour	110.00 €	
Grande salle	1 jour	500.00 €	690.00 €
Grande salle et cuisines	1 jour	620.00 €	810.00 €
Tournoi sportif	1 jour	260.00 €	360.00 €
Stage sportif	1 jour	140.00 €	
Ensemble	1 jour	810.00 €	1 060.00 €
Hall	1 jour	110.00 €	130.00 €
Banquet des classes :	2 jours		
Petite salle		400.00 €	530.00 €
Grande salle		540.00 €	690.00 €

■ TERRAINS

Aisances communales	le m ²	25.00 €
---------------------	-------------------	---------

■ BAUX COMMUNAUX

		Gilley	Extérieur
Local de distillation	1 jour	25.00	50.00 €
Droit de place camion ambulant :			
- avec branchement électrique	trimestre		150.00 €
- sans branchement électrique	trimestre		45.00 €
Location barrières de sécurité	1 jour		50.00 €
Location podium	1 jour		50.00 €
Livre « le XX siècle à GILLEY »	unité		13.00 €

■ ESPACE CULTUREL PAULETTE DONZEL

		Gilley	Extérieur
Spectacle payant	le 1 ^{er} jour	120.00 €	150.00 €
	jours suivants	70.00 €	85.00 €
Spectacle gratuit	le 1 ^{er} jour	gratuit	70.00 €
	jours suivants	gratuit	50.00 €

Conférence	le 1 ^{er} jour	120.00 €	150.00 €
	jours suivants	70.00 €	85.00 €
Assemblées générales (associations)	le 1 ^{er} jour	gratuit	70.00 €
Assemblées générales (commerciales)	le 1 ^{er} jour	120.00 €	150.00 €
	jours suivants	70.00 €	85.00 €
Ecoles			gratuit
Répétitions			gratuit
Billetterie	Tarif plein		8.00 €
	Tarif réduit		5.00 €

Un chèque de caution de 300 € sera exigé lors de la signature du contrat de location de la convention de mise à disposition.

6. LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL (bâtiment mairie)

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mettre en location de manière temporaire, l'appartement communal de type F4 situé au premier étage de la mairie afin de permettre l'installation d'une famille dans l'attente de leur appartement en cours de réalisation.

Il présente la demande de Monsieur TRAN et Madame MANOJLOVIC, assistante maternelle en cours de formation qui intégrera la M.A.M (*Maison des Assistantes Maternelles*), et propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec les intéressés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette location à compter du 15 mars 2021, pour une durée réduite de 6 mois renouvelable par tacite reconduction, pour un montant mensuel de 600 € de loyer + 50 € de charges.

7. DEMANDES DE SUBVENTION D.E.T.R.

a. Réfection VC 3 Les Seignes :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la voirie communale N°3 « les Seignes » dans le bois de la Joux Dessous, sur la base d'un devis estimatif établi par la société VERMOT TP s'élevant à 112 979.00 € HT soit 135 574.80 € TTC.

Cette opération est éligible à une subvention d'Etat au titre de la D.E.T.R selon un taux attendu de 30% des dépenses, soit 33 893.70 €.

Accord du Conseil Municipal.

b. Informatisation mairie :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'un écran dynamique connecté au sein de la salle du conseil, en vue d'une présentation plus interactive des documents lors des

diverses réunions et de possibles réunions en visio-conférence.

Sur la base de devis estimatifs établis par la société MICRO-ONLINE et CAILLE ELEC EURL s'élevant au total à 3 464.65 € HT soit 4 157.58 € TTC, le Maire indique que cette opération est éligible à une subvention d'Etat au titre de la D.E.T.R selon un taux attendu de 30% des dépenses, soit 1 039.40 €.

Accord du Conseil Municipal.

c. Réfection des portes de l'église :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection des portes de l'église sur la base d'un devis estimatif établi par l'entreprise Christophe DELMI d'un montant de 4 044.00 € HT (auto-entreprise non assujettie TVA).

Cette opération est éligible à une subvention d'Etat au titre de la D.E.T.R selon un taux attendu de 30% des dépenses, soit 1 213.20 €.

Accord du Conseil Municipal.

8. PROGRAMME DE TRAVAUX SYDED 2021

a. Allée des Iris :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. L'opération est située allée des Iris.

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans une convention de mandat.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 62 080 € TTC, dont 37 730 € à charge de la commune.

Accord du Conseil Municipal.

b. Avenue Jean de Lattre – tranche 2 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. L'opération est située avenue Jean de Lattre – tranche 2 (depuis le rond-point vers le garage automobile jusqu'au passage à niveau).

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans une convention de mandat.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 362 875 € TTC, dont 211 000 € à charge de la commune (travaux envisagés sur deux années).

Accord du Conseil Municipal.

9. TRAVAUX AEP 2021 RUE DES SAPINS – ROUTE DU LAVA – ALLEE DES IRIS : Marché de maîtrise d'œuvre et demande de subventions

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reprise des réseaux d'eau potable sur l'année 2021 des rues suivantes : rue des Sapins – route du Lava – allée des Iris.

Le projet estimatif établi par le bureau BE TVRD – représenté par Monsieur Anthony MERIQUE – pour cette opération se décompose comme suit :

Désignation	Montant HT
Rue des Sapins	111 508.00 €
Route du Lava	70 913.00 €
Allée des Iris	31 595.50 €
Essais d'étanchéité et de compactage	2 350.00 €
Total travaux :	216 366.50 €
Mission Maîtrise d'œuvre	8 500.00 €
Total travaux + maîtrise d'œuvre	224 866.50 €

Cette opération de travaux est éligible à des subventions de :

- l'Agence de l'Eau selon un taux attendu de 50%, soit 112 433.25 €
- du Conseil Départemental selon un taux attendu de 10%, soit 22 486.65 €

Accord sur cette opération de travaux du Conseil Municipal, qui décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet BE TVRD.

10. BILAN OPERATION DE TRAVAUX RUE DE L'ABBAYE

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des différentes phases de travaux réalisés rue de l'Abbaye : travaux sur les réseaux secs, puis sur les réseaux humides, et enfin travaux de voirie.

Objet des travaux	Montant final des marchés HT		Subvention attendue		Subvention (ou participation) perçue	Reste à charge de la collectivité au final
Enfouissement réseaux secs	Travaux + M.O	269 131.00 €	SYDED (maîtrise d'ouvrage)		116 767.00 €	152 364.00 €
TOTAL RESEAUX SECS :		269 131.00 €			116 767.00 €	152 364.00 €
					% du coût de l'opération :	56.61%
Réhabilitation réseau eau potable	Travaux	126 850.25 €	Conseil Départemental	20%	26 034.00 €	44 681.56 €
	M.O	3 865.31 €	Agence de l'Eau	50%	60 000.00 €	
Création collecteur eaux pluviales	Travaux	69 657.40 €	travaux non éligibles à subvention			71 779.96 €
	M.O	2 122.56 €				
Mise en séparatif réseau assainissement	Travaux	98 851.00 €	Conseil Départemental	10%	10 579.00 €	- €
	Divers (diag, contrôle...)	6 379.82 €	Agence de l'Eau	50%	51 325.00 €	
	M.O	3 800.00 €	C.C MONTBENOIT (opération sous mandat)		47 126.82 €	
TOTAL RESEAUX HUMIDES :		311 526.34 €			195 064.82 €	116 461.52 €
					% du coût de l'opération :	37.38%
Construction trottoirs	Travaux (A)	289 908.00 €	Conseil Départemental	20%	60 254.00 €	201 399.83 €
	M.O (B)	11 358.38 €				
Plateaux surélevés	Travaux (C)	8 715.00 €	Amendes de police	25%	3 875.00 €	
	M.O (D)	341.45 €				
Trottoirs + plateaux	travaux (E = travaux éligibles A et C)	298 623.00 €	Région BFC	15%	44 794.00 €	
OPSA RD 131	travaux (F)	224 302.60 €	Conseil Départemental	100%	231 302.60 €	
	M.O (G)	7 000.00 €				
TOTAL VOIRIE :		541 625.42 €			340 225.60 €	201 399.83 €
(A+B+C+D+F+G)					% du coût de l'opération :	37.18%
TOTAL RESEAUX SECS - HUMIDES + VOIRIE :		1 122 282.76 €			652 057.42 €	470 225.35 €
soit au mètre linéaire :		1 870.47 €	(pour 600 mètres linéaires de travaux)		% du coût de l'opération :	41.90%

11. PETITE ENFANCE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Convention Territoriale Globale qui sera signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la Communauté de Communes de Montbenoît et les communes d'Arçon – Gilley – Maisons du Bois Lièvremont concernant le financement des activités « périscolaire » et « microcrèche ».

Cette convention remplace les anciens Contrats Enfance Jeunesse liant chaque commune à la Caisse d'Allocations Familiales à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

12. RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, afin de réguler les besoins ponctuels de trésorerie, et présente la proposition de la CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Conditions de cette proposition de ligne de trésorerie :

- Montant : 100.000 €
- Durée : 1 an
- Taux : €str + marge 0,70%
- Paiement trimestriel des intérêts
- Commission d'engagement : 0,20%

Accord du Conseil Municipal.

13. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION

Compte-tenu de la nécessité de régler différentes factures d'investissement engagées sur l'exercice précédent, il y a lieu d'ouvrir des crédits par anticipation dans le respect de 25% des crédits votés sur l'exercice N-1.

Accord du Conseil Municipal.

14. RENOUELEMENT BAIL A FERME COMMUNE / SOCIETE PASTORALE

A la demande des services de la Trésorerie (le précédent bail étant arrivé à échéance), un nouveau bail a été établi entre la commune et la Société Pastorale pour la location des terrains agricoles communaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce bail, conclu pour une durée de 9 années (du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2029).

15. NOMINATION AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Dans le cadre de la procédure de recrutement lancée à l'automne dernier afin de remplacer Monsieur Frédéric FRANCHINI, agent technique partant à la retraite au 31 mai 2021, le Maire informe de la nomination de Monsieur Alain BRETILLOT par voie de mutation.

Monsieur BRETILLOT est actuellement en poste en qualité d'adjoint technique au sein de la commune de VILLERS-LE-LAC. Sa mutation prendra effet au 1^{er} mars 2021.

16. FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Selon les nouvelles dispositions prévues par l'Etat, il convient de fixer des crédits affectés à la formation des élus municipaux : il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 10 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Accord du Conseil Municipal.

Par ailleurs, le Maire informe les conseillers municipaux du dispositif « D.I.F Elus » : ce fonds, distinct de la formation des élus financée par les collectivités territoriales elles-mêmes, est alimenté par une cotisation versée par les élus percevant une indemnité de fonction, et liquidée par la collectivité dont ils dépendent.

Selon le décret N°2020-942 du 29 juillet 2020, ce Droit Individuel à la Formation est ouvert à tous les élus, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction : ils accumulent ainsi 20 heures de droit à la formation par année de mandat. La gestion de ce dispositif est assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations, chargée d'instruire les demandes de financement formulés par les bénéficiaires.

Les conseillers municipaux intéressés par une offre de formation sont invités à s'inscrire au secrétariat ; en fonction du nombre d'inscrits, une formation pourra être organisée sur place par un organisme agréé.

17. COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

■ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Madame Elisabeth VIENNET informe l'assemblée de plusieurs points évoqués lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020 :

- Augmentation de la part fixe et de la redevance ordures ménagères de 3% fixé par le SMCOM

- o Compétence Autorité Organisatrice des Mobilités : la CC MONTBENOIT aura à se prononcer, avant le 31 mars 2021, sur cette prise de compétence en lieu et place de la Région dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

18. AFFAIRES DIVERSES

■ DENEIGEMENT :

Suite à plusieurs plaintes d'habitants concernant le déneigement, le Maire revient sur l'organisation de cette mission au sein de notre commune : les agents municipaux sont chargés du déneigement sur deux secteurs de la commune ainsi que sur les places et bâtiments publics, le déneigement du troisième secteur étant assuré par un prestataire privé (MOUROT).

Il est souligné le caractère intense et rapproché des chutes de neige sur le mois de janvier 2021, compliquant également la tâche. Dans ces conditions, même en démarrant à 3 heures du matin, il faut savoir qu'une « tournée » dure environ 4h30 – 5h00 et que priorité est donnée aux axes principaux.

L'exigence et l'impolitesse de certains administrés est déplorée...

La question du déneigement des trottoirs est également soulevée ; pour l'instant, les agents ne disposent pas de matériel adéquat. L'acquisition d'une fraise sera discutée prochainement en Commission « Voirie – déneigement ».

Le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté municipal sera établi prescrivant des mesures spéciales en période hivernale à compter de l'hiver 2021-2022. Ainsi, obligation sera posée pour les habitants d'enlever ou faire enlever (au fur et à mesure des chutes) la neige ou la glace se trouvant sur les trottoirs au droit de leur bâtiment. Les agents municipaux quant à eux, resteront chargés du déneigement de certains trottoirs jugés prioritaires par la Commission « Voirie – déneigement ».

Cette Commission étudiera également les possibilités de modification de l'organisation des tournées afin de rendre un meilleur service à la population.

■ DEMANDE DU JUDO-CLUB DU SAUGAIS :

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le judo-club du Saugeais sollicitant l'implantation d'une salle dédiée à ce sport, qui pourrait être également utilisée par les pratiquants du yoga, la gym des seniors ou encore les écoles.

Le Conseil Municipal souligne les coûts élevés qu'un tel projet engendrerait : investissement au départ, puis fonctionnement de la structure ensuite.

Le débat reste ouvert.

Pour information, un récapitulatif du coût annuel de la salle polyvalente est présenté au Conseil Municipal :

BILAN SALLE POLYVALENTE 2019

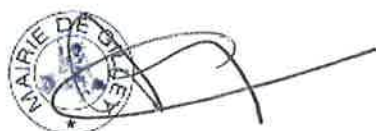
Dépenses		Recettes	
Electricité	8 555.93 €	Locations	17 530.00 €
Combustibles	19 125.52 €		
Fournitures d'entretien	6 750.38 €		
Fournitures petit équipement	973.20 €		
Entretien bâtiment	3 951.29 €		
Télécommunications	1 084.32 €		
Ordures ménagères	3 101.43 €		
Charges de personnel	12 522.18 €		
Total dépenses	56 064.25 €	Total recettes	17 530.00 €
Soit déficit de:			38 534.25 €

BILAN SALLE POLYVALENTE 2020

Dépenses		Recettes	
Electricité	8 207.49 €	Locations	4 715.00 €
Combustibles	10 834.36 €		
Fournitures d'entretien	6 762.32 €		
Fournitures petit équipement	10 320.00 €		
Entretien bâtiment	9 653.06 €		
Télécommunications	1 195.65 €		
Ordures ménagères	3 687.03 €		
Charges de personnel	13 360.31 €		
Total dépenses	64 020.22 €	Total recettes	4 715.00 €
Soit déficit de:			59 305.22 €

La séance est close à 23 heures.

Le Maire,
Gilbert MARGUET





ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Alix ROCHE-MEREDITH
Léon PUGIN
Louka MOURLON

21 décembre 2020
14 décembre 2020
7 janvier 2021

NEUCHÂTEL
PONTARLIER
BESANÇON

MARIAGES

Delphine FERNIER – Yoann COURLET

31 décembre 2020

GILLEY

DÉCÈS

Gilberte SANCEY-RICHARD
née DROZ-BARTHOLET

26 décembre 2020

MORTEAU

Andrée DORNIER née TISSOT

18 janvier 2021

DOUBS

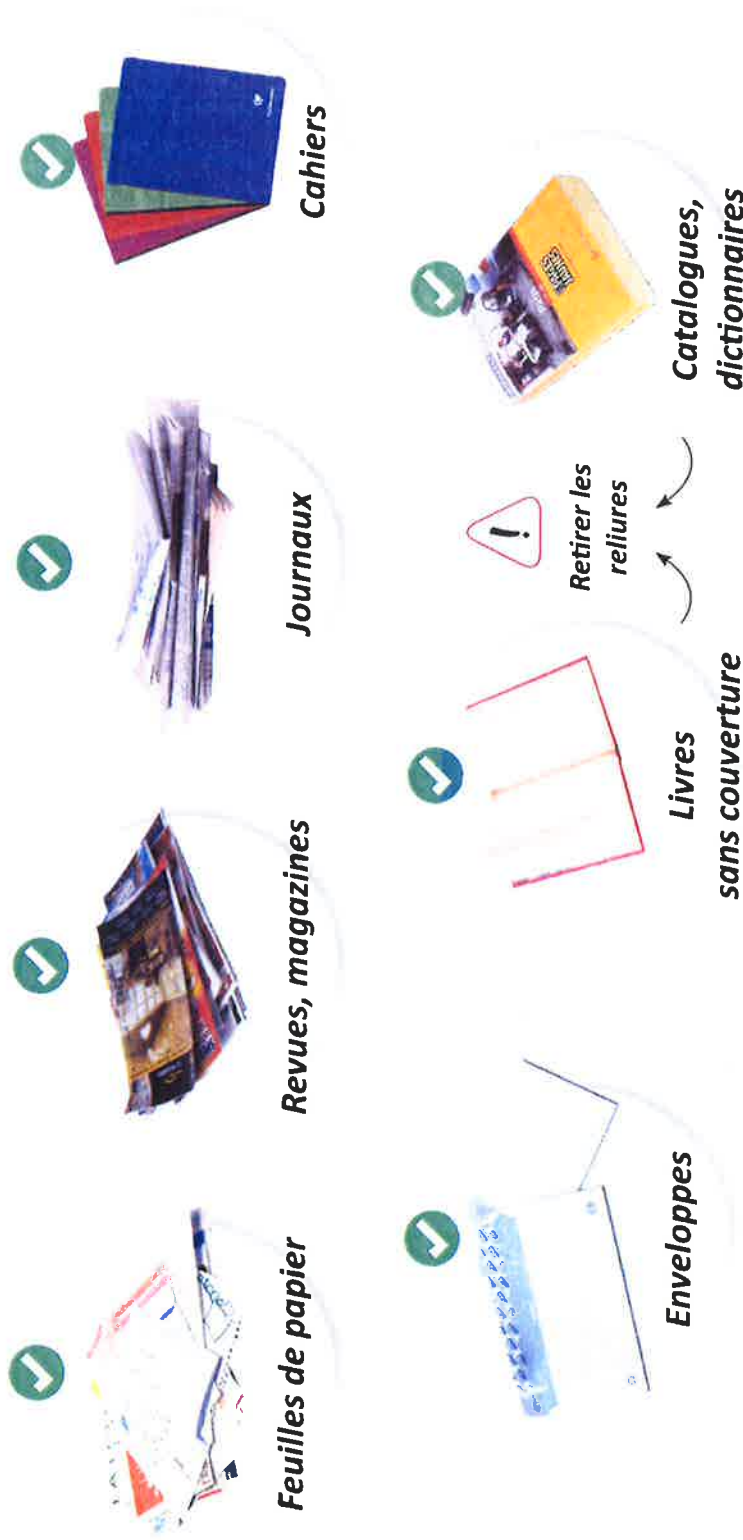


■ Collecte de papier par l'association « Comité de Parents d'Elèves » de Gilley :

Suite au changement de prestataire, la collecte de papier est désormais assurée par PREVAL, au profit du Comité de Parents d'Elèves. Pour rappel, la benne est située en face de la déchetterie, sur le parking de l'atelier municipal.

Merci de bien vouloir respecter les dispositions précisées ci-après sous peine de refus du papier par PREVAL...

Collecte du PAPIER des associations



10 TONNES de papier minimum

Déposer les papiers EN VRAC

Réserver la benne 3 SEMAINES AVANT la collecte

RÉSERVATION : tri@preval.fr 03 81 46 49 66

Papiers NON ACCEPTÉS dans la benne



Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Renseignez vos n° tél et adresse mail, ils vont servir plus tard.
3 mois après votre recensement	Créez votre compte sur www.majdc.fr , avec la même adresse mail communiquée lors du recensement afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire mais le retard pris vous pénalisera pour toutes vos inscriptions et démarches administratives.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE (à 17 ans) :

le Certificat de participation à la JDC

POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour recevoir la date de convocation dématérialisée et effectuer votre JDC en ligne
- ✓ Pour imprimer votre certificat de participation et y avoir toujours accès.

